

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
20 mai 2021 – 20h

Présents : Aurélie ANCRENAZ, David ANCRENAZ, Patricia BALLARA, Tommy BERTHET, Joëlle BIMBERT, Thierry CHARRETOUR, Delphine COLLET, Emile FAMEL, Serge MERMOUX, Denis POTARD, Chantal REGAT, Annie REVERTEGAT, Dominique ROY, Virginie SIROT (*à partir du point 4*), Thierry TUR, Aline WATT-CHEVALLIER

Pouvoirs de : Elodie DIETZ à Patricia BALLARA, Rémi LE NEN à Aurélie ANCRENAZ, Delphine SCARAMOZZINO à Joëlle BIMBERT, Virginie SIROT à Thierry CHARRETOUR (*jusqu'au point 3 inclus*)

Absents non représentés : --

Secrétaire de séance : Joëlle BIMBERT

Madame le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Convention pour l'organisation d'expositions dans les locaux de la mairie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2021 : Le procès-verbal est adopté à 18 voix POUR et 1 abstention (Mme REGAT)

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal :

- N°03-2021 : Mission de coordination sécurité et protection de la santé pour le projet de restauration des toitures du Château de Villy

DÉLIBÉRATIONS :

1/ Convention pour l'organisation d'expositions dans les locaux de la mairie

Madame le Maire rappelle que la Commune de Contamine-Sur-Arve souhaite pouvoir accueillir périodiquement des expositions dans les halls et escaliers de la Mairie, bâtiment ouvert à tous. Elle propose d'accueillir à partir du 1^{er} juin et jusqu'au 31 juillet, une exposition de tableaux réalisés par Monsieur Jean-Paul CLERET.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à intervenir avec M. CLERET pour l'organisation de cette exposition dans les locaux de la Mairie, et autorise Madame le Maire à la signer.

2/ Demande de subvention au titre du « Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2021 » – Opération « Restauration des toitures du château de Villy »

Madame le Maire rappelle les subventions déjà obtenues (Région AURA et CDAS 2020 pour un montant global de 150 000 €) pour ce projet et propose de soumettre une nouvelle demande au titre du « Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité 2021 » (CDAS 2021) pour 100 000 €. Cela peut se résumer ainsi :

CDAS 2021 (nouvelle demande)	13 %	100 000 € H.T.
<i>CDAS 2020</i>	6,5 %	50 000 € H.T.
<i>Région AURA</i>	13 %	100 000 € H.T.
<i>Fonds propres</i>	67,5 %	519 300 € H.T.
TOTAL	100%	769 300 € H.T.

Mme REVERTEGAT s'étonne qu'un tel investissement ne soit pas préalablement approuvé par le Conseil Municipal. Il est rappelé à Mme REVERTEGAT que ce projet fait l'objet de nombreux arbitrages et discussions en Conseil Municipal depuis le milieu de l'année 2020. Madame le Maire et M. TUR précisent que les crédits nécessaires ont notamment été alloués lors du vote des budgets successifs. Mme REVERTEGAT tient à rappeler qu'elle est tout-à fait d'accord avec ce projet et les investissements correspondants mais s'attache à la forme.

Mme REVERTEGAT demande pourquoi il n'y a pas eu de réponse de l'Etat sur la demande de subvention effectuée en 2020. Il est confirmé que des relances sont régulièrement adressées aux services de l'Etat mais que malheureusement, ceux-ci sont toujours en attente des décisions du Préfet de Région.

Mme REVERTEGAT demande également pourquoi ce projet ne reçoit pas d'enveloppe de subvention plus importante. Madame le Maire propose de toutefois profiter des subventions attribuées et de soumettre ce nouveau dossier CDAS 2021.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du CDAS 2021 à un taux souhaité de 13 %, soit 100 000 € H.T. et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

3/ Restauration des Toitures du Château de Villy – Attribution du marché de travaux

Madame le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre du projet de restauration des toitures du château de Villy, la Commune a lancé une consultation en procédure adaptée du 2 au 26 avril 2021, sur la plateforme dématérialisée www.mp74.fr et dans le journal d'annonces légales « Le Dauphiné Libéré ».

Suite à la consultation lancée, 16 offres ont été reçues dans les délais pour l'ensemble des quatre lots. La consultation proposait deux tranches de travaux. Madame le Maire indique que ces offres ont été analysées selon les critères de jugement des offres (valeur technique 50%, prix 40% et engagement sur le planning prévisionnel 10%) par le Maître d'œuvre (MOE) de l'opération, M. Pierre Bajulaz. Celui-ci en a fait une présentation devant les membres de la CAO le 11 mai 2021.

Mme REVERTEGAT demande pourquoi, alors qu'elle est membre de la CAO, elle n'a pas été conviée. Mme BALLARA explique que Mme REVERTEGAT est membre suppléant de la CAO et que l'ensemble des membres titulaires était présents à cette réunion.

Madame la Maire présente la proposition du MOE qui propose de retenir les entreprises mieux disantes :

- Lot n°1 : Nettoyage/désinfection : AVIPUR Savoie pour 15 950,00 € HT
- Lot n°2 : Désamiantage : DESAMANTAGE DAUPHINOIS pour 17 720,00 € HT
- Lot n°3 : Echafaudage : EVEREST ECHAFAUDAGES pour 50 941,00 € HT
- Lot n°4 : Charpente/couverture /Zinguerie : LES METIERS DU BOIS pour 592 820,00 € HT.

Conformément au souhait de l'ensemble du Conseil Municipal qui préfère effectuer l'ensemble des travaux de restauration, ces montants correspondent à la totalité des deux tranches de travaux. Le montant total des travaux s'élève à 677 431,00 € HT, et est inférieur à l'estimation prévisionnelle (712 700 € HT).

M. CHARRETOUR demande si les ardoises pourront être réutilisées. Mme BALLARA répond que cette possibilité a été étudiée mais qu'il ressort que les ardoises actuelles ont été trop fragilisées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de restauration des toitures du Château de Villy aux entreprises susmentionnées et autorise Madame le Maire à signer les marchés correspondants.

Madame le Maire remercie l'ensemble des membres de l'assemblée pour leur implication dans ce projet et donne rapidement à titre informatif des éléments de planning de réalisation : un démarrage effectif des travaux mi-juin 2021 avec les opérations de nettoyage et une fin de travaux prévue pour Juin 2022.

Arrivée de Virginie SIROT à 20h55.

Madame le Maire et Mme BALLARA font un rapide compte-rendu des installations de chantier à prévoir et précisent que celles-ci condamneront notamment les accès au terrain de foot et à l'entrée principale de la Salle Polyvalente. Mme REGAT demande si une information des usagers est prévue. Mme le Maire et Mme BIMBERT exposent qu'une édition spéciale du Trait D'Union prévue mi-Juin y sera entièrement consacrée. Mme BALLARA présente rapidement le travail mené pour reloger les associations durant les travaux.

4/ Lancement du projet de mise en place d'une Zone Agricole Protégée

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'une rencontre avec la Chambre d'Agriculture a eu lieu le 9 mars 2021, afin d'exposer les principes de la Zone Agricole Protégée (ZAP) : cet outil permet de mettre en valeur un espace agricole durablement (une trentaine d'année). Elle rappelle que ce sujet a déjà été évoqué au Conseil Municipal dans les années précédentes, mais sans aboutir, et propose aujourd'hui de lancer ce projet qui lui semble indispensable aux générations futures et à la qualité de vie des habitants.

M. TUR ajoute cela représente une assurance, pour un agriculteur souhaitant s'installer, de bénéficier d'un outil de travail sur le long terme.

Mme REVERTEGAT et M. MERMOUX demandent à se faire préciser l'intérêt d'un tel dispositif par rapport à la zone A du PLU. Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une Servitude d'Utilité Publique (SUP) qui s'impose au PLU et court donc sur une durée plus importante. Elle rappelle également que c'est la Préfecture qui arrête le projet de ZAP sur proposition du Conseil Municipal. Cet outil vise à protéger durablement les exploitants et, in fine, l'ensemble de la population.

Mme REVERTEGAT demande quelle est la zone concernée. Madame le Maire et Mme SIROT répondent que celle-ci reste à déterminer et que c'est précisément l'objet de l'étude proposée.

Mme REVERTEGAT s'inquiète de la perte de valeur des terrains en zone A du PLU qui seraient intégrés dans la ZAP. M. ANCRENAZ indique qu'au contraire sa valeur augmentera à l'achat par un agriculteur, qui se trouve sécurisé dans sa démarche. Il semble à Madame le Maire et M. TUR illogique de vouloir refuser une protection supplémentaire à du terrain déjà agricole, alors que cela permettrait en sus la protection des intérêts collectifs et des générations futures en termes d'environnement.

Mme REGAT insiste sur l'opportunité que représente la ZAP d'élaborer un projet en cohérence avec les préoccupations environnementales actuelles.

Le Conseil Municipal, par 16 voix POUR et 3 voix CONTRE (Mme REVERTEGAT, MM. FAMEL et MERMOUX), approuve le lancement du projet de mise en œuvre d'une Zone Agricole Protégée sur le territoire de la Commune de Contamine-Sur-Arve et autorise Madame le Maire à signer la proposition de la Chambre d'Agriculture pour 6125 € HT pour la mission de diagnostic, puis 4 900 € HT pour la mission de création de la ZAP, soit un montant total de 11 025 € HT, ainsi que tout document afférent.

5/ Centre Hospitalier Alpes-Léman (CHAL) – Signature de la convention spéciale de déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public d'assainissement du syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe

Mme le Maire expose à l'assemblée que cette convention a été mise en place à la création du CHAL et doit être renouvelée et réactualisée tous les trois ans.

Mme REGAT demande si les rejets du CHAL font l'objet de contrôles approfondis de la part du SRB, ce que confirme Madame le Maire.

Le Conseil Municipal, par 18 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme REGAT) approuve la convention spéciale de déversement d'eaux usées autres que domestiques du CHAL dans le réseau public d'assainissement du syndicat intercommunal des Rocailles et de Bellecombe et autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

6/ Aide à l'acquisition de cycles – signature de deux conventions d'attribution

Mme BALLARA rappelle la mise en place d'un dispositif d'aide à l'acquisition de vélo, voté au Conseil Municipal du 9 avril 2021 et présente les deux dossiers reçus complets et éligibles pour une subvention de 90 € chacun.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer à chaque demandeur un montant de subvention à hauteur de 90 € et d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions correspondantes.

7/ Subvention pour les associations ayant participé aux « Rendez-vous du Château » en 2020

Mme BALLARA présente à l'assemblée le bilan des bénéfices réalisés par la buvette des « Rendez-vous du Château » pour l'année 2020 qui s'élèvent à 1253 €.

Elle rappelle que, conformément à la convention établie entre la Commune et la société « J'aime les Gens d'Ici » pour l'organisation des « Rendez-vous du Château », ces recettes doivent être réparties entre les associations y ayant participé. Pour 2020, deux associations sont concernées : Les Copains d'Abord et Evasion 2000, pour un montant respectif qui serait donc de 626,50 €.

Le Conseil Municipal attribue à l'unanimité la somme de 626,50 € à ces deux associations.

8/ Attribution des subventions aux associations

Mme BALLARA présente aux membres du conseil les réflexions de la commission finances qui a étudié les demandes de subventions soumises par trois associations de la Commune.

	Montant sollicité :	montant 2020 :	proposition 2021 :
VIE TAMINE	2 400 €	400 €	1 500 €
DA CAPO	300 €	300 €	300 €
EMDC	2 000	600 €	1 500 €

Mme BALLARA rappelle les circonstances particulières de l'année 2020 qui poussent les associations à rembourser leurs adhérents. Ceci explique que le montant des subventions allouées soit plus important. Madame le Maire insiste

sur l'importance de soutenir les associations de la Commune dans ce contexte. Mme REVERTEGAT confirme et indique que certaines associations ne demandent pas de subvention mais plutôt une aide logistique de la Mairie.

Il est convenu que les situations des associations pourraient être réétudiées en cours d'année selon l'évolution.

Madame le Maire, Mmes BALLARA et REVERTEGAT rappellent que les subventions pour les associations à caractère social sont désormais attribuées par le biais du CCAS.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'attribution des subventions aux associations telles que présentées.

9/ Finances Locales – Admission en non-valeur et créances éteintes

Mme BALLARA informe l'assemblée que le Trésor Public présente une liste de créances ne pouvant être recouvrées.

Pour les créances dont les démarches n'ont pas permis de solder la dette, le montant total des sommes présentées en non-valeur s'élève à 2 015,81 euros. Par ailleurs, suite aux jugements intervenus lors de liquidations judiciaires, le montant total des créances éteintes s'élève à 404,52 euros.

Sur proposition du Trésor Public, afin d'assurer la sincérité des restes à recouvrer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'abandonner ces créances.

10/ Forêt communale – Approbation du programme de travaux 2021 proposé par l'Office National des Forêts

Madame le Maire présente le programme d'actions proposé par l'Office National des Forêts (ONF) pour l'année 2021 sur la forêt communale de Contamine-Sur-Arve. Cela porte sur la délimitation du périmètre de la parcelle forestière communale située à La Tuillière, pour un montant de 1 480 € HT.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ce programme d'actions pour l'année 2021 et d'autorise Madame le Maire à signer tout document afférent.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Prochain Conseil Municipal : le vendredi 2 juillet 2021 à 20h
- Rendez-vous du Château : prochains marchés les 19/06 et 17/07
- Elections régionales et départementales : les 20 et 27/06 – tenue des bureaux de vote
- Course cycliste Faucigny-Glières : appel aux volontaires
- Prochaine commission Urbanisme : lundi 31/05
- *Associations :*
 - o *Bourse de l'association Hypophosphatasie* : le 12/06 dans la cour de l'école maternelle
 - o *Marche de la Saint-Bruno* : le 13/06
 - o *Feux d'artifices* : le 13/07
 - o *Ciné- concert* : le 27/07
 - o Travaux de peinture dans la salle polyvalente du 1^{er} au 15/06
- *Travaux - Environnement :*
 - o La réfection du pont des Samsons est prévue pour début Août pour une durée de 3 à 4 semaines, avec fermeture de route
 - o Réfection des enrobés de nuit par le Conseil Départemental à Findrol (1 et 2 juin) et à la Perrine (du 14 au 18/06)
 - o Réfection de la Route de la Colonie par la CCFG prévue en Juin
 - o L'installation d'un radar pédagogique est prévue Route de Lossiège dans les prochains jours
 - o Extinction de l'éclairage public du 21/05 au 25/05 au centre-village et sur le domaine de Villy dans le cadre de l'opération « La Nuit est Belle 2021 »
 - o Embauche d'un renfort pour 6 mois aux espaces verts
 - o Rencontre avec l'OT Faucigny Glières : projet de création d'un collectif pour répertorier les chemins
 - o Projet centrales villageoises de production d'énergie solaire : la Commune s'est proposé pour devenir « quartier pilote »
- *Communication* : une édition spéciale du « Trait d'Union » aura lieu mi-juin et présentera les travaux du Château
- *Urbanisme* : une réunion de la commission sera programmée en Juin pour étudier les propositions du cabinet d'urbanisme sur le projet de modification du PLU.
- *Scolaire* :

- le premier CMJ s'est tenu le 11/05 avec l'élection du Maire des Jeunes ; la prochaine réunion aura lieu le 8/06.
- Les interventions de la FNE dans les classes élémentaires qui ont été annulées en Avril pour cause de confinement auront finalement lieu en juin
- Prochain conseil d'école le 10/06

La séance est levée à 23h20.

La secrétaire de séance,
Joëlle BIMBERT

Le Maire,
Aline WATT-CHEVALLIER

